



# PROGRAMME D'ACTIVITÉ CIIP

## 2009 - 2012

adopté le 27 novembre 2008

### Table des matières

---

Préambule	3
1. Espace romand de la formation	4
2. Plan d'études romand (PER)	5
3. Politique des langues	6
4. Formation des enseignants	7
5. Degré secondaire 2 (culture générale et formation professionnelle)	8
6. Orientation professionnelle, universitaire et de carrière	9
7. Moyens d'enseignement et ressources didactiques	10
8. Production documentaire pour la formation professionnelle	13
9. Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)	14
10. Évaluation	15
11. Transition	17
12. Statut et image de l'enseignant	18
13. Enseignement spécialisé	19
14. Politique culturelle	20
15. Intégration de la formation vers un développement durable	21
16. Relations école-parents / société	22
17. Recherche et documentation	23
18. Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	24
Abréviations	25

### **Avertissement**

Les degrés scolaires mentionnés dans ce document se réfèrent à la numérotation employée dans la Convention scolaire romande: 1 à 11, les deux années du préscolaire étant les futures 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années d'école.

## Préambule

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) présente son programme d'activité 2009-2012.

Les quatre dernières années d'activité de la CIIP (programme 2005-2008) ont été caractérisées par un renouveau de l'intérêt pour l'école des politiques et des médias. La qualité de l'école est devenue un thème central, notamment au travers des études internationales de type PISA.

La nécessité de la collaboration intercantonale est ainsi apparue comme un sujet crucial dans ce contexte de développement politique et scientifique qui dépasse largement nos frontières cantonales. Le oui massif du peuple suisse et des cantons aux articles constitutionnels sur l'éducation, en mai 2006, a démontré son intérêt à participer au mouvement général qui conduira à renforcer les collaborations entre cantons et l'harmonisation du système scolaire suisse, dans une vision de qualité et d'égalité des chances.

Cette légitimation forte a permis à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et à la CIIP de mettre en œuvre de nouveaux accords intercantonaux dont le but principal est de concrétiser dans les cantons la volonté politique claire exprimée par le peuple.

La période 2005-2008 aura ainsi été marquée par un formidable élan qui permettra au système scolaire suisse de changer de paradigme, en passant d'une coordination à une véritable harmonisation scolaire.

A la veille de l'entrée en vigueur des nouveaux accords intercantonaux (HarmoS et Convention scolaire romande) et pour y donner suite, la CIIP veut axer son programme d'activité 2009-2012 sur les objectifs principaux suivants :

### **1. Développer la confiance en l'école publique et renforcer l'image de la profession enseignante :**

- en visant à instaurer un rapport de confiance entre les partenaires de l'école, parents, enseignant-e-s, élèves, autorités scolaires ;
- en renforçant l'image de l'école publique ;
- en reconnaissant l'idée que la valeur de l'école publique repose sur la motivation des enseignant-e-s et la qualité de leurs conditions de travail ;
- en communiquant et en renseignant davantage les acteurs de l'école sur les objectifs que l'école se fixe et les moyens qu'elle se donne pour les réaliser en Suisse latine.

### **2. Améliorer la qualité :**

- en s'inscrivant dans des démarches internationales, nationales et régionales visant à évaluer les performances du système et de ses acteurs ;
- en développant un plan d'études commun aux cantons romands et en renforçant la mise à disposition de ressources didactiques et de moyens d'enseignement communs qui en découlent ;
- en poursuivant les efforts de collaboration et d'harmonisation dans les différentes étapes de la formation des enseignants et des cadres scolaires ;
- en accomplissant des efforts particuliers pour atteindre les objectifs ambitieux fixés au niveau national pour l'apprentissage des langues.

### **3. S'ouvrir au monde et aux diversités culturelles :**

- en participant aux développements de l'éducation et de la formation sur le plan national et international.

La CIIP ouvre ainsi une nouvelle ère de collaboration intensive qui répond directement aux attentes de notre société et des individus qui la constituent et qui l'animent.

## 1. Espace romand de la formation

Mettre en œuvre la Convention scolaire romande (CSR) adoptée en 2008 renforçant la coordination et l'harmonisation entre les cantons; avec le Plan d'études romand (PER) comme base.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
1.1 Harmoniser la structure scolaire.	31.07.2014	(1) S'assurer de la mise en oeuvre sur le plan intercantonal de l'Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.
1.2 Organiser des tests de référence, en collaboration avec la CDIP.	continu dès 2011	(10.5) Vérifier la réalisation des standards de base nationaux.
1.3 Introduire les portfolios recommandés par la CDIP.	2009 - 2012	(2.1) Coordonner et évaluer l'enseignement des langues dans la scolarité obligatoire.
1.4 Coordonner la formation initiale et continue des enseignants.	dès l'adoption du PER	(1.2) Assurer avec la COHEP la coordination de la formation continue du corps enseignant dans le cadre de la mise en oeuvre d'HarmoS.
1.5 Organiser les épreuves romandes.	continu à partir du 01.01.2009	
1.6 Elaborer des profils de connaissances/compétences.	continu à partir du 01.01.2009	
<b>1.7 Dotation et grille horaire</b>  Etudier l'élaboration dans les cantons de l' <i>Espace romand de la formation</i> d'une grille horaire type pour chacun des trois cycles.	2009	<b>(1.2) Établir des standards de base au terme des 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années de la scolarité obligatoire</b>  Assurer avec la COHEP la coordination de la formation continue du corps enseignant dans le cadre de la mise en oeuvre d'HarmoS.

## 2. Plan d'études romand (PER)

Adopter et mettre en œuvre le Plan d'études romand (PER).

<b>Actions, étapes</b>	<b>Échéances</b>	<b>Lien avec le programme CDIP 2008-2014</b>
2.1 Valider le texte définitif du PER, tenant compte de la consultation.	31.03.2009	(1) S'assurer de la mise en oeuvre sur le plan intercantonal de l'accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.
2.2 Informer et former le corps enseignant.	continu dès août 2009	
2.3 Réaliser les supports (papier et électronique) du PER.	31.12.2009	
2.4 Elaborer un concept d'évolution et de suivi du PER.	2010	

### 3. Politique des langues

Poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.01.2003.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
<p>3.1 <b>Anglais</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir de nouveaux moyens d'enseignement d'anglais pour les degrés 7 à 11 ;</li> <li>• Préparer l'introduction de l'anglais au primaire (phase pilote) ;</li> <li>• Introduire de nouveaux moyens d'enseignement.</li> </ul>	<p>2009</p> <p>2010/11</p> <p>dès 2012</p>	<p>(2.1) <b>Coordonner et évaluer l'enseignement des langues dans la scolarité obligatoire</b></p> <p><i>Finalité</i></p> <p>Encourager résolument dès le début de la scolarisation le développement des compétences linguistiques des élèves dans la langue locale (première langue nationale), leur transmettre à tous de solides connaissances dans une deuxième langue nationale et en anglais et leur donner la possibilité d'apprendre une troisième langue nationale.</p>
<p>3.2 <b>Enseignement facultatif d'une 3<sup>e</sup> langue</b></p> <p>Étudier le potentiel de collaboration entre les cantons romands en ce qui concerne l'offre d'enseignement facultatif d'une troisième langue nationale.</p>	<p>En continu dès l'entrée en vigueur d'HarmoS</p>	
<p>3.3 <b>Éveil aux langues</b></p> <p>Développer des ressources EOLE pour le secondaire 1 et rééditer les volumes 1 et 2 d'EOLE, avec volet multimédia.</p>	<p>2010</p>	
<p>3.4 <b>Portfolio européen des langues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre l'introduction du PEL II ;</li> <li>• Définir un concept d'introduction du PEL I.</li> </ul>	<p>2009 - 2012</p> <p>2009</p>	<p>(2.1) <b>Coordonner et évaluer l'enseignement des langues dans la scolarité obligatoire.</b></p>

#### 4. Formation des enseignants

Poursuivre la mise en œuvre d'une collaboration et d'une coordination efficaces entre HEP.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
4.1 Mettre en place et coordonner les offres et programmes romands de formation des disciplines dites rares.	2010	(7) Clarifier les nouvelles exigences du métier, mettre en adéquation les diplômes d'enseignement et des professions voisines avec les nouvelles conditions et finalités de l'école et de la branche, et définir les profils de compétence du point de vue des responsables du système éducatif.
4.2 Mettre en place une offre de formation continue, notamment en anglais (introduction à l'école primaire).	dès 2009 - en continu	
4.3 Intensifier la collaboration avec la COHEP dans la mise en place de la Conférence des hautes écoles, ainsi que dans la mise en œuvre de la LAHE.	continu	

## 5. Degré secondaire 2 (culture générale et formation professionnelle)

Participer aux développements des maturités professionnelle, spécialisée et gymnasiale ; assurer une offre harmonisée de validation des acquis à l'échelle romande ; favoriser des synergies entre les cantons pour abaisser les coûts.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
5.1 Participer aux travaux de la nouvelle ordonnance de maturité professionnelle (nOMPR) et du Plan d'études cadres (PEC) fédéral qui suivra ; cas échéant, évaluer l'opportunité de créer un PER en application du futur PEC fédéral.	une année après l'établissement du PEC fédéral, connu en 2009-2010	(5) Poursuivre l'édification et améliorer en continu le dispositif permettant de réaliser et d'assurer à long terme l'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle, dans l'esprit de partenariat prévu à l'art. 1 entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail.
5.2 Mettre en place une offre harmonisée de validation des acquis à l'échelle romande.	31.03.2011	
5.3 Mettre en œuvre un concept romand de développement de la maturité spécialisée.	PEC 2010 - 2011	
5.4 Renforcer la coordination inter-cantonale pour les classes inter-cantoniales ou romandes dans tous les domaines où le nombre d'apprentis identifiés dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins.	permanent	
5.5 Coordonner les mesures d'adaptation de la maturité gymnasiale selon les conclusions EVAMAR II.	dès 2009	(3) Tirer de l'évaluation de la réforme de la maturité (EVAMAR) des enseignements pour l'évolution de la maturité gymnasiale.



## 7. Moyens d'enseignement et ressources didactiques

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques ; aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique, dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
7.1 Assurer l'adéquation des moyens d'enseignements et ressources didactiques avec le PER.	continu	
7.2 <b>Evaluation des Moyens d'enseignement</b>  Développer le processus d'évaluation continue des moyens d'enseignement.	continu	
7.3 <b>Français</b>  Choisir, éventuellement adapter ou réaliser des ressources pour l'apprentissage du français chez les élèves migrants de langue étrangère.	2009 - 2011	
7.4 <b>Français</b>  Réaliser une grammaire de référence pour les élèves du secondaire 1.	2009 - 2011	
7.5 <b>Français</b>  Réaliser un ouvrage de référence pour les enseignants de français (degrés primaire et secondaire 1).	2009 - 2011	
7.6 <b>Mathématiques pour les degrés 1 et 2 (actuellement école enfantine)</b>  Choisir, éventuellement adapter ou réaliser un ensemble de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.	continu	

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
<p>7.7 <b>Mathématiques 3-6</b></p> <p>Apporter les améliorations et développer les compléments nécessaires aux moyens d'enseignement et ressources didactiques existants.</p>	<p>2009 – 2010</p> <p>continu</p>	
<p>7.8 <b>Mathématiques 7-8</b></p> <p>Choisir, éventuellement adapter ou réaliser des ressources complémentaires électroniques.</p> <p>Apporter les améliorations aux moyens d'enseignement et ressources didactiques existants.</p>	<p>2009 - 2010</p>	
<p>7.9 <b>Mathématiques 9-11</b></p> <p>Apporter les améliorations et développer les compléments nécessaires aux moyens d'enseignement et ressources didactiques existants.</p>	<p>2009, puis continu</p>	
<p>7.10 <b>Mathématiques ressources électroniques</b></p> <p>Choisir, éventuellement adapter ou réaliser des ressources électroniques en vue d'intégrer les TIC à l'école, verticalité Mathématiques 1-11.</p>	<p>continu</p>	
<p>7.11 <b>Autres moyens (géographie, histoire, sciences)</b></p> <p>Choisir, éventuellement adapter ou réaliser une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.</p>	<p>dès 2009</p>	
<p>7.12 <b>Plate-forme romande numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à disposition des ressources électroniques d'apprentissage en ligne dans un espace sécurisé (extranet);</li> <li>• Gérer une plate-forme romande ressources électroniques d'apprentissage en ligne.</li> </ul>	<p>dès 2009</p>	

<b>Actions, étapes</b>	<b>Échéances</b>	<b>Lien avec le programme CDIP 2008-2014</b>
<b>7.13 Enseignement spécialisé</b>  Etablir un catalogue des moyens existants – étudier la possibilité de choisir des moyens contenant des cursus suffisamment différenciés pour qu'ils puissent être utilisés dans l'enseignement spécialisé.	2009 - continu	
<b>7.14 Médias</b>  Choisir, éventuellement adapter ou réaliser une offre de moyens d'enseignement dans le domaine de l'éducation aux médias et aux TIC.	2009	

## 8. Production documentaire pour la formation professionnelle

Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle, répondant aux besoins actuels, de qualité professionnelle et au meilleur coût pour les apprenti-e-s et étudiant-e-s.

<b>Actions, étapes</b>	<b>Échéances</b>	<b>Lien avec le programme CDIP 2008-2014</b>
8.1 Renforcer la collaboration avec les autres régions linguistiques dans le but d'éditions coordonnées.	continu	
8.2 Reconduire le mandat OFFT pour les éditions CIIP-CREME.	2010	

## 9. Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)

Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
9.1 Aider les cantons à remplir les objectifs du Plan d'études romand en matière d'éducation aux médias, aux images et aux technologies de l'information et de la communication (MITIC).	en continu	(B II a) Poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie adoptée par la CDIP le 1 <sup>er</sup> mars 2007 dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des médias.
9.2 Contribuer à l'évaluation, à la mise à disposition et à la production de ressources pédagogiques MITIC, en lien avec le Plan d'études romand (PER).	en continu	
9.3 Maintenir et renforcer des partenariats entre les médias et les milieux de l'enseignement.  Promouvoir de façon active l'usage des contenus médias et multimédias (notamment SSR).	en continu	

## 10. Evaluation

Développer la cohérence de l'évaluation du travail des élèves dans l'Espace romand de la Formation en édictant des lignes directrices et en produisant des outils adéquats, au service des enseignants.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
<p><b>Du travail des élèves :</b></p> <p>10.1 Développer et mettre en œuvre un dispositif (banque d'items) de gestion des épreuves communes romandes pour les branches mathématiques et français en fin de 9<sup>e</sup> année scolaire.</p> <p>10.2 Développer une première version des épreuves communes romandes.</p> <p>10.3 Étudier l'élargissement des épreuves pour la fin de la 6<sup>e</sup> et de la 10<sup>e</sup> année scolaire pour ces mêmes disciplines.</p> <p>10.4 Analyser l'opportunité d'une extension du dispositif à d'autres disciplines.</p> <p>10.5 Adapter le matériel « Lingualevel » d'évaluation des compétences en langues étrangères pour la Suisse romande.</p>	<p>2010</p> <p>dès 2011</p>	
<p><b>Du système :</b></p> <p>10.6 Suivre le développement du monitoring par tests de référence. Vérifier la validité et apporter des compléments aux modèles de compétence en vue de la création d'items servant à vérifier l'atteinte des standards de base (en collaboration avec le Bureau HarmoS de la CDIP).</p>	<p>continu</p>	<p>(10) Veiller à améliorer avec la Confédération les conditions et les bases du pilotage du système d'éducation et de formation à tous ses degrés, à assurer l'observation longue durée du système éducatif par la recherche, la statistique et l'administration, et à publier tous les quatre ans un rapport sur l'éducation embrassant l'ensemble du système.</p>

<b>Actions, étapes</b>	<b>Échéances</b>	<b>Lien avec le programme CDIP 2008-2014</b>
10.7 Analyser les liens de conformité entre standards de base et exigences du Plan d'études romand.  Proposer des remédiations soit des standards, soit du Plan d'études romand.	dès 2011	

## 11. Transition

Améliorer le passage de l'école obligatoire au secondaire 2 ; du secondaire 2 au secteur tertiaire.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
<p>11.1 <b>Transition secondaire 1 - secondaire 2</b></p> <p>Soutenir les jeunes ayant de la peine à intégrer le secondaire 2 (<i>case management</i>).</p>	<p>en fonction de l'avancement du projet « Transition »</p>	<p>(4) <b>Veiller à l'amélioration du passage de la scolarité obligatoire vers le degré secondaire 2 et la formation professionnelle de sorte que 95% des jeunes obtiennent un titre de fin de formation du degré secondaire 2 à partir de 2015.</b></p> <p>(4.1) Réaliser, évaluer et terminer le projet Transition.</p> <p>(4.2) Soutenir la réalisation du <i>case management</i> à travers des services.</p>
<p>11.2 Développer et mettre en place les profils de compétence et connaissance romands pour les élèves en fin de la scolarité obligatoire (en lien avec la CCO de la CIIP et la CDIP afin d'assurer l'articulation avec d'autres dispositifs d'orientation). (En collaboration avec la Taskforce transition de la CDIP.)</p>	<p>2011</p>	
<p>11.3 Assurer la participation aux réseaux scientifiques en matière de transition au niveau romand, suisse et international.</p> <p>11.4 Participer aux activités de la Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF) sur la thématique de la transition entre scolarité obligatoire, formation professionnelle et emploi.</p>	<p>continu</p>	

## 12. Statut et image de l'enseignant

Renforcer l'image de la profession enseignante.

<b>Actions, étapes</b>	<b>Échéances</b>	<b>Lien avec le programme CDIP 2008-2014</b>
12.1 Poursuivre le partenariat avec le SER, dans le domaine du statut et de l'image de la profession enseignante.	continu	
12.2 Développer et mettre en place une politique d'évaluation de l'enseignement.		
12.3 Harmoniser les conditions de la mobilité des enseignants.		

### 13. Enseignement spécialisé

Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et l'harmonisation romande de l'offre et de la demande.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
13.1 Mettre en oeuvre la RPT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser la période transitoire ;</li> <li>• coordonner les concepts cantonaux.</li> </ul>	31.11.2010	<b>(1.3) Introduire des instruments communs au service de la pédagogie spécialisée</b> <i>Finalité</i>
13.2 Adapter les objectifs de l'enseignement spécialisé en conformité avec l'accord CDIP relatif à la pédagogie spécialisée.		Soutenir les cantons dans la mise en oeuvre de leur concept cantonal au moyen des outils de coordination prévus dans le concordat sur la pédagogie spécialisée.
<b>13.3 Enseignement spécialisé et Plan d'études romand :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• adapter les Objectifs d'apprentissage ;</li> </ul>	continu dès 01.01.2009	
<b>13.4 Scolarisation des enfants sourds et malentendants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mener à son terme l'Observatoire de la surdité ;</li> <li>• poursuivre les projets d'Observatoire de la surdité.</li> </ul>	31.12.2009 dès 01.01.2010	
<b>13.5 Scolarisation d'élèves en situation de handicaps autres que la surdité ou la malentendance</b> Etudier la problématique des élèves souffrant de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• malvoyance ;</li> <li>• troubles du comportement.</li> </ul>	continu dès 01.01.2009	
<b>13.6 Veille technologique</b> Etudier l'impact des progrès techniques relatifs à divers handicaps sur la gestion des populations concernées.	continu dès 01.01.2009	

## 14. Politique culturelle

Maintenir et renforcer l'identité romande sur le plan culturel en vue de constituer en Suisse romande un pôle culturel fort selon trois axes.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
14.1 Proposer pour la Suisse romande un instrument permettant de donner des moyens de production à des spectacles théâtraux d'envergure susceptibles de toucher un large public et fédérer les ressources financières affectées à ce but.	2012	
14.2 Améliorer la formation préparatoire aux études de théâtre, afin d'accroître le bagage des candidats qui souhaitent se former à la HETSR ou dans des institutions du même type à l'étranger.	2012	
14.3 Examiner la constitution d'un nouveau fonds romand de soutien à la création audiovisuelle, en intégrant la composante bernoise francophone.	2012	
<b>14.4 Bibliothèques publiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer des synergies entre les cantons, par exemple en créant une centrale d'achat commune ;</li> <li>• favoriser l'accès des migrants aux bibliothèques publiques.</li> </ul>		

## 15. Intégration de la formation vers un développement durable

Réaliser la notion de développement durable dans la pratique enseignante.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
<p><b>15.1 Intégration de la formation vers un développement durable</b></p> <p>Faciliter l'intégration du concept de développement durable au sein de l'école, dans l'enseignement et dans le PER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coordonner les travaux du GREDD ;</li> <li>• coordonner les travaux du réseau <i>Education au développement durable</i> (EDD) ;</li> <li>• organiser les journées pratiques et colloques annuels, ainsi que le Forum bisannuel.</li> </ul>	<p>continu dès 01.01.2009</p>	<p>(9) Faciliter l'intégration du concept d'éducation au développement durable dans l'enseignement (en corrélation notamment avec les thèmes de l'éducation globale, l'éducation à l'environnement et l'éducation à la santé).</p>

## 16. Relations école-parents / société

Renforcer la collaboration avec les parents en les intégrant réellement dans la vie scolaire.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
16.1 Soutenir activement une participation institutionnalisée des parents dans l'école.		(4.4) <b>Formation des parents</b> Soutenir concrètement les projets de formation des parents émanant d'organismes privés et publics.
16.2 Délimiter le rôle des parents et des enseignants dans la mission de l'école.		

## 17. Recherche et documentation

Soutenir l'IRDP dans ses tâches de coordination de la recherche romande, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP 2008-2014
<p><b>Missions principales de l'IRDP :</b></p> <p>17.1 Consolider les coopérations entre acteurs de recherche romands en fonction des besoins de l'<i>Espace romand de formation</i>.</p>	continu	
<p>17.2 Préparer et instrumentaliser les travaux du Conseil de la recherche en éducation (CRE) et favoriser dans ce cadre la mise en réseau, le rapprochement et la collaboration des équipes de recherche en éducation, y compris celles du niveau tertiaire.</p>	continu	
<p>17.3 Gérer la coordination et participer aux recherches en éducation et en formation au niveau romand dans les domaines d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des systèmes de formation,</li> <li>- des standards,</li> <li>- des curriculums,</li> <li>- des moyens d'enseignement,</li> <li>- des didactiques en langues et mathématiques,</li> <li>- des établissements de formation,</li> <li>- des pratiques enseignantes et des apprentissages, ainsi que des performances des élèves.</li> </ul>	continu	
<p>17.4 Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP, mise en place d'indicateurs pour l'<i>Espace romand de la formation</i> et l'élaboration d'études prospectives.</p>	continu	
<p>17.5 Assurer les services de documentation et de veille documentaire pour l'ensemble des organes de la CIIP.</p>	continu	

## 18. Glossaire des patois de la Suisse romande

Garantir la mission du Vocabulaire national de Suisse romande.

Actions, étapes	Échéances	Lien avec le programme CDIP
Suivre le mandat de prestation confié à l'Université de Neuchâtel pour accomplir les missions du GPSR.	continu (depuis 2008)	

## Abréviations

CCO	Conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CLEO	Conférence latine de l'enseignement obligatoire
COHEP	Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques
CRE	Conseil de la recherche en éducation
CREME	Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle
CSR	Convention scolaire romande
EDD	Éducation au développement durable
EOLE	Éducation et ouverture aux langues
EVAMAR	Évaluation de la réforme de la maturité
FREREF	Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
GREDD	Groupe de référence pour l'éducation vers un développement durable
HarmoS	Abréviation désignant l' <i>Accord intercantonal du 14.6.2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire</i>
HEP	Haute(s) école(s) pédagogique(s)
HETSR	Haute École de Théâtre de Suisse romande
nOMPR	Nouvelle ordonnance de maturité professionnelle
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PEC	Plan d'études cadre
PEL	Portfolio européen des langues
PER	Plan d'études romand
TIC	Technologie de l'information et de la communication

